

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise de contrôle conjoint de la société « Z.6 SARLAU » par la société « Maroc Numeric Fund II SA », aux côtés de l'associé historique, à travers l'acquisition de 8,26 % de son capital social et des droits de vote y afférents

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils sont modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2 -14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- L'acquéreur: « Maroc Numeric Fund II SA »;
- La cible : « Z.6 SARLAU ».

Nature de l'opération

- Acquisition du contrôle conjoint.

Secteur économique concerné

- Marché de l'intermédiation digitale pour l'achat, la vente, et la distribution de produits de grande consommation.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 26 décembre 2024.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant la prise de contrôle conjoint de la société « Z.6 SARLAU » par la société « Maroc Numeric Fund II SA » (MNF II), aux côtés de l'associé historique, à travers l'acquisition de 8,26% de son capital social et des droits de vote y afférents.

« Maroc Numeric Fund II SA » est une société anonyme, de droit marocain ayant pour activité principale, l'investissement dans des entreprises technologiques rentables leaders de leur secteur et génératrices d'emplois.

« Z.6 SARLAU » est une société à responsabilité limitée à associé unique de droit marocain, active dans le secteur de l'achat, de la vente, la distribution et la commercialisation digitales d'articles et produits de grande consommation.

Fait à Rabat, le 12 décembre 2024